



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR
PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
✓ Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

**AVIS D'ENQUÊTE PRÉALABLE A L'INSTITUTION DE
SERVITUDES DE PASSAGE de conduite d'irrigation
au bénéfice de la société du Canal de Provence
sur le territoire de la commune de Fuveau
dans le cadre de la rénovation des antennes
n°02 à 04 – Réseau de l'Usine**

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du **17 JUIN 2020**, il sera procédé sur le territoire de la Commune de Fuveau et au bénéfice de la société du Canal de Provence, à une **enquête préalable à l'institution de servitudes de passage de conduite d'irrigation sur le territoire de la commune de Fuveau dans le cadre de la rénovation des antennes n°02 à 04 – Réseau de l'Usine.**

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête considérée : Monsieur Jean-Claude PEPE, Attaché Ministère de l'Ecologie, retraité.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, resteront déposés **du mardi 07 juillet 2020 au mercredi 22 juillet 2020 inclus**, soit pendant 16 jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance, et consigner sur ledit registre ses observations portant sur les limites des biens à exproprier, aux lieux, jours et heures suivants :

**Mairie de Fuveau
Service Urbanisme
26 boulevard Émile Loubet-
13710 FUYEAU**

Lundi : 8h30 -12h

Du mardi au vendredi : 8h30 -12h et 13h30 -17h30

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit en Mairie de Fuveau à l'adresse précitée, au Commissaire Enquêteur, ou au Maire, ou par courrier électronique à l'adresse suivante, pref-ep-fuveau-sup-irrigation@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maximum 5 MO), pour être annexées au registre.

En outre, les observations seront également reçues par le commissaire enquêteur qui se tiendra personnellement à cet effet au lieu précité, Mairie de Fuveau – Service Urbanisme, 26 boulevard Émile Loubet-13710 FUVEAU, **aux jours et heures suivants** :

- **mardi 07 juillet 2020 de 9h00 à 12h00** ;
- **jeudi 16 juillet 2020 de 09h00 à 12h00** ;
- **mercredi 22 juillet 2020 de 14h00 à 17h00**.

Il rendra son avis motivé sur l'emprise des ouvrages projetés, dans un délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

- Mairie de Fuveau

Service Urbanisme
26 boulevard Émile Loubet
13710 FUVEAU
Tel : 04.42.65.65.79

- Société du Canal de Provence

Le Tholonet
CS 70064
13182 Aix-en-Provence CEDEX 5
Tel : 04.42.66.70.00

- Préfecture des Bouches-du-Rhône

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Place Félix Baret, 13006 Marseille
Tél : 04 84 35 40 00
Site Internet : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Marseille, le **17 JUIN 2020**

Pour le Préfet et par délégation
Le Chef du Bureau de l'Utilité Publique, de la
Concertation et de l'Environnement


Patrick PAYAN